

N° : DP 20/188

DECISION DU PRESIDENT

19SERV37- PRESTATIONS D'INSERTION POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS D'INTERET METROPOLITAIN DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Le Président de la Métropole

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique,

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 26/05/2020,

CONSIDERANT que le présent marché concerne un marché de prestations d'insertion pour l'entretien des espaces naturels d'intérêt Métropolitain de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

CONSIDERANT que le présent marché a pour objet l'insertion sociale et professionnelle d'habitants de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM), durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi,

CONSIDERANT que la Métropole TPM confiera au candidat retenu des prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'activités d'utilité sociale, axées sur la réhabilitation et la valorisation d'un espace naturel,

CONSIDERANT que ces activités seront déclinées autour de 5 grands points :

- ✓ Prévention des risques d'incendies et mise en sécurité,
- ✓ Amélioration de la qualité biologique et paysagère des formations végétales,
- ✓ Petits travaux de génie écologique,
- ✓ Nettoyage des sites,
- ✓ Entretien du patrimoine bâti,

CONSIDERANT que ces heures de travail rémunérées, support de la démarche d'insertion, seront obligatoirement accompagnées d'un dispositif d'accompagnement spécifique à chaque personne,

CONSIDERANT que la Métropole TPM s'est engagée à faire en sorte que la commande publique puisse contribuer à la cohésion sociale sur son territoire,

CONSIDERANT que les prestations sont réparties en 6 lots :

- Lot 1 : Prestations d'insertion sur les sites forestiers de la presqu'île de Giens et les zones humides Hyéroises,
- Lot 2 : Prestations d'insertion sur le Massif de la Colle Noire et le Bois de Courbebaisse,
- Lot 3 : Prestations d'insertion sur les Monts Toulonnais (Faron-Gros Cerveau-Croupatier-Baou des 4 Aures) et Ripelle,
- Lot 4 : Prestations d'insertion sur les Massifs de Sicié et Fabrégas,
- Lot 5 : Prestations d'insertion dans le Jardin de Courbebaisse,
- Lot 6 : Prestations d'insertion sur les terrains de l'Etablissement Public Foncier P.A.C.A gérés par la Métropole TPM,

CONSIDERANT qu'une consultation sous forme d'appel d'offres a été lancée en date du 24.01.20 avec une remise des offres fixée au 27.02.2020,

CONSIDERANT que la publicité réglementaire a été faite auprès du BOAMP, du JOUE et de la plateforme de dématérialisation,

CONSIDERANT que 9 dossiers ont été retirés,

CONSIDERANT que 6 sociétés ont déposé 8 offres dans les délais,

CONSIDERANT que suite à la commission d'appel d'offres les membres de la commission décident d'attribuer le marché à :

- Lot 1 : Association Sauvegarde des Forêts Varoises (83400) Hyères-les-Palmiers,
- Lot 2 : L'entreprise F.R.A.T (83220) Le Pradet,
- Lot 3 : Groupement JALON/TREMLIN (83160) La Valette-du-Var,
- Lot 4 : Association TREMLIN (83500) La Seyne-sur-Mer,
- Lot 5 : L'entreprise F.R.A.T (83220) Le Pradet,
- Lot 6 : Groupement ASDFV/JALON/TREMLIN (83400) Hyères-les-Palmiers,

CONSIDERANT que les candidats présentaient les garanties et capacités techniques, professionnelles et financières suffisantes,

DECIDE

ARTICLE 1

DE SIGNER un marché de prestations d'insertion pour l'entretien des espaces naturels d'intérêt Métropolitain de la Métropole Toulon Provence Méditerranée avec,

Pour le Lot 1 : Association Sauvegarde des Forêts Varoises pour un montant de 75 000 € TTC et 6 000 heures d'insertion,

Pour le lot 2 : L'entreprise F.R.A.T pour un montant de 54 855 € TTC et 5 300 heures d'insertion,

Pour le lot 3 : Groupement JALON/TREMPIN pour un montant de 104 998 € TTC et 8 076 heures d'insertion,

Pour le lot 4 : Association TREMPIN pour un montant de 49 998 € TTC et 3 846 heures d'insertion,

Pour le lot 5 : L'entreprise F.R.A.T pour un montant de 17 952 € TTC et 1 760 heures d'insertion,

Pour le lot 6 : Groupement ASDFV/JALON/TREMPIN pour un montant de 24 999 € TTC et 1 923 heures d'insertion.

ARTICLE 2

DE DIRE que le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa date de la notification.

Le marché est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

ARTICLE 3

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget DDVT-DAO, multi-opérations (espaces naturels et urbains), nomenclature : 88.01, article 61521 service gestionnaire ENV.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **16 JUIN 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

